

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 9 septembre 2024 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus et élues statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **1865-1893, rue Moreau** – permettre la construction d'un bâtiment d'une hauteur maximale de 15 m, alors que la réglementation autorise 14 m, une cage d'escalier sans retrait minimal de 2,6 m, une façade qui ne respecte pas l'alignement requis de 60 % de la superficie et l'installation d'un équipement mécanique dans la cour avant, contrairement aux dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 23^E JOUR D'AOÛT 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc